

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

Tél. : 05 57 57 13 21

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
DE MEDECINE TROPICALE
DANS LES PAYS DE L'OCEAN INDIEN**

3ème Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I – OBJECTIFS

Permettre aux médecins généralistes ou spécialistes, libéraux ou des services publics une prise en charge préventive et curative, individuelle et collective de sujets à risque ou ayant contracté une maladie spécifique ou fortement prévalente en milieu tropical.

ARTICLE II – RESPONSABLE DU DIPLOME

Professeur Denis MALVY

Centre René Labusquière

Université de Bordeaux

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 15 31

Fax : 05 56 24 46 82

E-mail : crl@u-bordeaux.fr

ARTICLE III – CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 – Accès au diplôme :

Il est réservé aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants en troisième cycle des études médicales et, sur dérogation et après examen de leurs dossiers par le responsable du diplôme, aux titulaires du diplôme de 3^e cycle en sciences pharmaceutiques.

2 – Lieu et période d'inscription :

Les candidats constituent leur dossier d'inscription au service de scolarité des Diplômes d'université de l'Université de Bordeaux (site Carreire).

La période d'inscription se déroule du 1^{er} septembre à fin février de l'année universitaire.

3 – Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **10** et le maximum à **50**.

4 - Montant de l'inscription :

Le droit spécifique au diplôme est fixé à :

En formation initiale : 400€/an

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : 600€/an
- Reprise d'études financées : 1200€/an

Auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE IV – CONTENU DE LA FORMATION

Le Diplôme Universitaire de Médecine tropicale dans les Pays de l'Océan Indien comprend 6 modules :

1/ Les grandes endémies tropicales	OBLIGATOIRE
2/ Pathologie tropicale spécifique	OBLIGATOIRE
3/ Pathologie géographique - médecine des voyages	OBLIGATOIRE
4/ Techniques diagnostiques de laboratoire	OPTIONNEL
5/ Programmes de santé, médecine humanitaire	OPTIONNEL
6/ Exercice et évaluation professionnelles sanitaires en ressources limitées	OPTIONNEL

Le nombre de candidats autorisés à prendre le module 4 sera limité à 15 par année universitaire.

La durée de la formation est d'une année universitaire pour un volume horaire global de **120 heures**, elle se déroule tous les ans.

Un site avec appui numérique documentaire et enseignement interactif à distance en ligne est créé à l'endroit de ce diplôme et s'intitule : www.medecinetropicale.free.fr.

Ce site est accessible directement ou en lien depuis celui de l'université de Bordeaux en général et celui du Centre René Labusquière en particulier :

<http://u-bordeaux2-medtrop.org>.

ARTICLE V – CONDITIONS DE VALIDATION

A) Composition du jury :

Il comprend au moins 3 personnes dont le responsable de la formation.

La composition du jury est soumise à l'approbation du Président de l'Université.

B) Epreuves :

- Evaluation continue de 4 modules par l'assiduité aux séances (ED, TP, Téléconférences ou enseignement à distance) et la réalisation des exercices (études de cas),
- Épreuve anonyme rédactionnelle écrite de 2 heures notée sur 20 : résolution de cas (2 sujets). Il y a deux sessions de cette épreuve.

Les épreuves sont organisées en date et heures identiques et ajustées, en fonction du fuseau horaire, sur 2 sites principaux : à l'université de Bordeaux et au C.H.D. Félix Guyon de Saint-Denis de la Réunion ou dans le pays de résidence pour les apprenants résidant à l'étranger selon des modalités indiquées en cours d'année.

C) Validation :

Pour être déclarés admis les candidats doivent avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble de l'épreuve écrite, sous condition d'absence d'une note éliminatoire de moins de 5 sur 20 à chacun des 2 items de cette épreuve.

Certains acquis du diplôme peuvent être pris en considération dans le cadre d'une inscription ultérieure à la Capacité de Médecine Tropicale de l'Université de Bordeaux en vue d'un aménagement du parcours.

D) Redoublement :

Un seul redoublement est autorisé.

ARTICLE VI – ADMINISTRATION GENERALE

Le programme est construit sous la responsabilité du Directeur du Centre René Labusquière, Médecine Tropicale - Santé et Développement et son équipe pédagogique notamment :

- Professeur Denis MALVY, PU-PH en maladies infectieuses et maladies tropicales,
- Docteur B. COUPRIE, MCU-PH en parasitologie, responsable des travaux pratiques,
- Professeur P. AUBRY, Professeur visiteur ancien chargé de mission de l'Université de Bordeaux à Madagascar.

Cette formation diplômante s'inscrit dans un partenariat par convention avec l'université de la Réunion et le C.H.D. Félix Guyon de Saint-Denis de la Réunion. Elle bénéficie du parrainage de la Société de Pathologie Exotique.

La coordination locale est assurée par le Docteur Bernard-Alex GAÜZÈRE attaché d'enseignement, chef de service de réanimation polyvalente au CHD Félix Guyon de Saint-Denis-de-la-Réunion, et responsable du Comité local de la Réunion de la Société de Pathologie Exotique.

ARTICLE VII – DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Médecine Tropicale dans les Pays de l'Océan Indien est délivré sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 12/12/1997 et C.A. du 05/03/1998

Modifications : Changement du programme et des droits d'inscriptions :
Conseil I.S.P.E.D. du 13/04/1999 et C.A. du 07/06/1999

Modifications : C.A. du 17/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002

Changements d'U.F.R. rattachement : Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002
Conseil UFR 1 du 19/06/2002
C.A. du 05/07/2002

Modifications : Conseil UFR 1 du 16/06/2003
C.A. du 01/07/2003

Changements d'U.F.R. rattachement : Conseil UFR 1 du 20/03/2006
Conseil UFR 2 du 23/03/2006
C.A. du 04/05/2006

Modifications : Conseil UFR 2 du 18/04/2008
C.A. du 29/05/2008

Conseil UFR Sciences Médicales du 14/03/2011
C.E.V.U. du 19/05/2011

Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Augmentation du coût de la formation :

Conseil UFR Sciences Médicales du 03/06/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019
(Version 10)